



« Il est venu le temps de déconfiner son épargne ! »

Grégory Lecler, Président de Prudentia Patrimoine.



Prudentia Patrimoine

S'ils disent pour une majorité d'entre eux « *s'intéresser à l'actualité et aux sujets financiers* », les connaissances financières de nos concitoyens s'établissent tout juste au-dessus de la moyenne, à 5,9 sur 10, d'après la dernière enquête Audirep pour la Banque de France. Ce manque de connaissances et les choix qui en découlent en matière de placements (obsession de sécurité) ont des répercussions sur leur patrimoine et par ricochet sur toute l'économie française.

Les derniers chiffres le confirment, l'année 2020 s'annonce record pour le Livret A : depuis le mois de janvier 22,5 milliards d'euros ont été accumulés. Et ce n'est pas tout : d'après les derniers chiffres de la Banque de France, les ménages français auraient déjà placé près de 100 milliards d'euros sur des dépôts bancaires rien qu'au cours des deux premiers trimestres, dont 60 milliards sur les dépôts à vue qui, rappelons-le, ne rapportent strictement rien à leurs titulaires. Alors, certes, seulement 3 français sur 10 savent que le taux de rémunération du livret A n'est que de 0,50%. Ceci explique peut-être cela.

Pourquoi cela pèse sur leur patrimoine ?

L'étude 2020 de l'IEIF est là pour le rappeler : sur longue période, 30 à 40 ans, la performance des actions, de l'immobilier et des obligations, est très largement supérieure à celle des placements dits « sans risque ».

[Visualiser l'article](#)

En effet, sur une telle période, elle est supérieure ou égale à 10 % par an pour les 2 premiers cités et environ 6 % par an pour les obligations.

Certes, une telle durée d'analyse peut paraître excessive, mais elle ne représente ni plus, ni moins que la durée de la vie active. Or, c'est justement cette dernière qui permet la phase d'accumulation de patrimoine afin de pouvoir ensuite la restituer au moment de la retraite. Ainsi, pour performer dans le temps, le meilleur moyen est de ne surtout pas être investi uniquement sur des dépôts bancaires. Rappelons enfin qu'il faut distinguer risque de perte en capital et risque de volatilité (variation dans le temps), cette dernière se corrigeant grâce au temps écoulé.

Pourquoi est-ce pénalisant pour l'économie française ?

Investir en actions, c'est miser sur la croissance des bénéficiaires des sociétés cotées et réaliser un placement dont on espère, sur la durée, un rendement intéressant. Investir en actions revient à acquérir une part du capital d'une entreprise. Les sociétés choisissent d'être cotées en bourse pour plusieurs raisons mais la principale est de lever des capitaux pour financer leurs investissements. En investissant en actions cotées, vous financez directement le développement de ces sociétés et indirectement la croissance de l'économie.

Les obligations, quant à elles, sont émises par des entreprises, des collectivités ou des États, qui souhaitent emprunter de l'argent sur les marchés financiers et qui, en contrepartie, versent généralement un revenu régulier aux investisseurs.

Enfin, l'immobilier répond à une demande d'usage des ménages, des entreprises, des commerces, etc. En permettant le renouvellement du parc immobilier, la construction de nouveaux logements ou la rénovation thermique, vous contribuez à l'amélioration des conditions économiques et sociales du pays.

Investissement fractionné

A l'heure où les faillites d'entreprises vont se multiplier, où les plans de licenciements vont se succéder, en investissant en actions, en obligations ou en immobilier, vous permettrez à l'économie française dans son ensemble de se relever plus rapidement. En faisant du bien à l'économie, vous ferez du bien à votre patrimoine. Si les risques et l'incertitude vous effraient, la solution la plus sage consiste à investir progressivement, en fractionnant les montants, afin de « lisser » dans le temps les prix de revient. Cela constituera alors la meilleure des protections pour vous prémunir de futures baisses.

Le parcours de Grégory Lecler

Président Fondateur, Prudentia Patrimoine

Grégory Lecler est diplômé du DESS de Droit du Patrimoine Professionnel de l'Université Paris-Dauphine, titulaire du Titre d'Ingénieur-Maître spécialisé en Gestion de Patrimoine décerné par l'Université Paris-Dauphine. Après une expérience réussie au sein d'un grand établissement bancaire parisien en qualité de Gérant de Fortune Senior, Grégory Lecler a fondé son cabinet, Prudentia Patrimoine en 2006 et développé une expertise reconnue dans le conseil et la gestion de patrimoine en plaçant l'écoute, la rigueur professionnelle et l'éthique au cœur de son activité.